

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans... NEW ORLEANS FREE PUBLISHING CO. LIMITED.

NEW ORLEANS FREE PUBLISHING CO. LIMITED. Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS LUNDI, 13 JANVIER 1896.

PRIX DE L'ABONNEMENT. ADDITION QUOTIDIENNE. Un an... Six mois... Trois mois... Un mois...

EDITION HEBDOMADAIRE. Un an... Six mois... Trois mois...

VENTES A L'ENVOI. PAR JOHN J. CASTELL & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE. Tout l'Îlet de Terre.

Borné par la Promenade Carondelet, les rues Conti, Rendon et l'avenue Hagan.

Succession de Mme S. A. Knapp.

PAR JOHN J. CASTELL & CO. - John J. Castell, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Tout l'Îlet de Terre.

Borné par la Promenade Carondelet, les rues Conti, Rendon et l'avenue Hagan.

Succession de Mme S. A. Knapp.

PAR JOHN J. CASTELL & CO. - John J. Castell, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Mme Mary Miller vs John Thomas Murray, un mineur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - Division B - No 47,501.

Belle Résidence en Briques à Deux Étages.

923 RUE OLLIO, ALEXANDEMENT GAÏENNE.

Maisons Nos 1119, 1121 et 1125 Rue Constance.

PAR JOHN J. CASTELL & CO. - John J. Castell, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Une Scierie Flottante dans la Rivière Tchobancton.

Près de Madelonville, Louisiane.

Un Lot de Troncs et de Bois de Charpent.

Dans le affaire de 'The Pelican Saw Mill and Manufacturing Company', au District d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Dans l'affaire de 'The Pelican Saw Mill and Manufacturing Company', au District d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Campes à Heveover, Etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS - DIVISION A - No 48,000.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Campes à Heveover, Etc.

VENTES A L'ENVOI. PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE. Éminent Cottage sur l'Avenue Esplanade.

Succession de Joseph L. Martin.

PAR SPEAR & ESCOFFIER - Placide J. Spear, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Grande entreprise manufacturière centrale.

Exigeant de vastes et substantielles améliorations et de spacieux terrains.

Les magasins en briques à quatre étages de valeur et admirablement construits.

Nos 331 et 333 rue North Peter. Et les magasins en briques à cinq étages occupés au présent, faisant face et comme comme le Nus 330 et 332 rue Decatur.

—AUSI— CE SUPERBE ESPACE DE TERRE

Contigu aux bassées ci-dessus décrites.

Subdivisé en six grands lots et faisant face à l'avenue des rues Decatur et North Peter.

Étant incontestablement le site de choix le meilleur comme emplacement commercial dans le centre des affaires, faisant face à North des rues les plus populeuses et les plus commerçantes de la ville, en face du dépôt à fret du Southern Pacific Railroad, à proximité de l'American Sugar Refinery et des autres usines, près de l'avenue Bourbon, Warehouse, du Belt Road, du débarcadere des navires et des bateaux à vapeur.

Actions de New Orleans Insurance Association.

Dans l'affaire de Cordial and Liqueur Manufacturing.

No 48,868 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - Division D.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

VENTES A L'ENVOI. PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE. Emplacement Exceptionnel.

—FOUR UNK—

Grande entreprise manufacturière centrale.

Exigeant de vastes et substantielles améliorations et de spacieux terrains.

Les magasins en briques à quatre étages de valeur et admirablement construits.

Nos 331 et 333 rue North Peter. Et les magasins en briques à cinq étages occupés au présent, faisant face et comme comme le Nus 330 et 332 rue Decatur.

—AUSI— CE SUPERBE ESPACE DE TERRE

Contigu aux bassées ci-dessus décrites.

Subdivisé en six grands lots et faisant face à l'avenue des rues Decatur et North Peter.

Étant incontestablement le site de choix le meilleur comme emplacement commercial dans le centre des affaires, faisant face à North des rues les plus populeuses et les plus commerçantes de la ville, en face du dépôt à fret du Southern Pacific Railroad, à proximité de l'American Sugar Refinery et des autres usines, près de l'avenue Bourbon, Warehouse, du Belt Road, du débarcadere des navires et des bateaux à vapeur.

Actions de New Orleans Insurance Association.

Dans l'affaire de Cordial and Liqueur Manufacturing.

No 48,868 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans - Division D.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

ANNONCE JUDICIAIRE. August Bowman vs ses Créanciers.

Casican en vertu de l'art 607 du Code de Commerce.

PAR PAUL & GURLEY. Albert Paul et G. Gurley, notaires.

VENTES A L'ENVOI. PAR BAUMGARDNER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE. Cottage Simple, Nouveau No. 1448 rue Claiborne, près Kerlerec.

Residence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUMGARDNER & STERN. Leonard L. Stern, notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE. Résidence Double en Bois, Nos 918 et 918 1/2 Chemin Filé.

Succession de Patrick J. McElmott et de Mme Maria McElmott, tutrice maritale et aie.

PAR BAUM